



Communauté de communes du Val d'Amour
Compte-rendu du conseil communautaire
Du mardi 19 avril 2011 à 20H30, salle des fêtes d'Ounans

Présents :

Mesdames, Mmes Roch, Guyot, Gris, Dhote, Arnould, Jegou, Serrao

Messieurs : Déjeux, Villet, Goichot, Maxime, Brochet, Colmagne, Bartholomot, Sermier, Truchot, Rougeaux, Ogier, Kress, Brusseaux, Rochet, Bert, Courvoisier, Pasteur, Terrier, André, Pierre Mairot, Espaze, Koehren, Breune, Appointaire, Cuinet, Bigueur, Sudan, Blanc, Sardet

Excusés : MM. Gloriod, Magdelaine, Bride

Monsieur le Maire d'Ounans accueille les délégués et donne la parole à M. le Président.

Affaires générales (Rapporteur M. Sermier)

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le compte-rendu du précédent conseil communautaire en date du lundi 31 janvier 2011
- Désigne M. Michel TERRIER secrétaire de séance,
- Prend acte des délibérations prises en bureau du 04 avril 2011
N°22/2011 Cotisations ARAPT
N° 23/2011 OPAH
- Prend acte des décisions de l'exécutif en matière de dépenses

Adhésion aux services mutualisés du Service Informatique et TIC du SIDEC pour les collectivités et établissements publics du Jura

Le conseil communautaire:

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la collectivité aux missions d'intérêt commun du SIDEC concernant les services mutualisés d'informatique pour les collectivités et établissements publics du Jura.

ARTICLE 2 : APPROUVE les conditions financières telles que susvisées, pour la contribution budgétaire à ces services, soit la somme de **1 369,20 €**, sans application de TVA, fixée pour l'année **2011** selon le tableau joint.

ARTICLE 3 : INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité pour l'année 2011.

ARTICLE 4 : Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal

Le Président propose au Conseil Communautaire de transformer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Modification temps de travail -poste adjoint technique

Actuellement l'adjoint technique chargé de l'entretien des locaux administratifs de Chamblay et de l'accueil de loisirs de Villers-Farlay bénéficie d'un contrat de travail à durée déterminée de 26 heures mensuelles.

Au vu des heures effectuées chaque mois, il s'avère nécessaire d'augmenter le temps de travail contractuel de cet agent. Son poste passerait de 26 heures à 35 heures mensuelles.

- Approuve la proposition du Président.

Transformation de poste adjoint du patrimoine de 2ème classe

Le Président propose à l'assemblée,

- La création d'un emploi d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures, à compter du 21 avril 2011

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Adhésion SIDEC

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur le principe de l'adhésion de la Communauté de communes au SIDEC, sous réserve de l'avis du contrôle de légalité relatif à cette adhésion
- Sollicite l'avis préalable des communes membres

Convention France-Télécom

Considérant la nécessité d'améliorer la couverture de radiotéléphonie mobile au niveau des locaux administratifs de la Communauté de communes à Chamblay,

Vu que France-Télécom propose l'installation à ses frais d'un répéteur de diffusion à l'intérieur des locaux,

Le conseil communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Autorise le Président à signer la convention de couverture par répéteur avec France-Télécom

M. Maxime indique que la commune n'a pas souhaité installer ce répéteur en dehors du bâtiment en raison de la proximité de l'école. Le répéteur ne faisant que renvoyer les ondes existantes, France Télécom précise qu'il n'y aura pas de niveau d'émission d'ondes supérieur avec ce système.

Compte administratif 2010

Après présentation du Compte administratif, M. Sermier se retire de l'assemblée et passe la présidence au vice-président chargé des finances M. Villet. Le conseil communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratifs et le compte de gestion de l'exercice 2010 du budget principal et des budgets annexes, documents adressés aux délégués avec la convocation à la présente séance.

Le résultat de clôture du budget général s'élève à 51 031.07€. Il se répartit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Budget Principal	153 851.39	204 882.46
Budget annexe de « Bel-Air »	- 46 216.22	-1 989.26
Budget annexe de « Pré-Bernard »	-75404.48	34 0916.22
Budget annexe « Assainissement »	-27 222.69	16 964.19

Le compte de gestion 2010 préparé par les services de la trésorerie est validé à l'unanimité.

Affectation du résultat : Budget principal

Considérant le résultat de fonctionnement de l'année 2010 et les résultats antérieurs dont le total s'élève à 204 882.46. Le conseil communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter ce résultat au budget principal comme suit :

Affectation obligatoire :

❖ à l'apurement du déficit antérieur :	153 851.39 euros
Solde disponible :	51 031.07 euros
❖ affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	/ euros
❖ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	51 031.07 euros

Affectation du résultat : Budget annexe Pré-Bernard

Monsieur le Président expose au conseil communautaire

que l'exercice 2010 a généré un excédent de fonctionnement de - 7 796.43 euros

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 42 712.54 euros

les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 34 916.22 euros

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'affecter ce résultat comme suit :

Affectation obligatoire :

❖ à l'apurement du déficit antérieur :	0 euros
Solde disponible :	0 euros
❖ affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	/ euros
❖ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	34 916.22 euros

Affectation du résultat : Budget annexe Assainissement

Monsieur le Président expose au conseil communautaire

que l'exercice 2010 a généré un excédent de fonctionnement de 56 526.12 euros

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de -39 561.93 euros

les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 16 964.19 euros

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'affecter ce résultat comme suit :

Affectation obligatoire :

❖ à l'apurement du déficit antérieur :	16 964.19 euros
Solde disponible :	0 euros
❖ affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	/ euros
❖ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	0 euros

Finances et budget : (Rapporteur M. Villet)

Vote des 4 taxes pour l'exercice 2011

Sur proposition du Président, le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer pour 2011 les taux de fiscalité ainsi qu'il suit :

- Taux de taxe d'habitation : 11.57%
- Taux de la taxe foncière bâti : 2.35%
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 5.68%
- Cotisation foncière des entreprises : 17.90%

Décision modificative n°1

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Vote la décision modificative ci-dessous :

BUDGET PRE-BERNARD

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	augmentation de crédits	Diminution de crédits	augmentation de crédits
<u>FONCTIONNEMENT</u>				
023-virement section investissement	-27 203,22			
6522 versement au budget principal	27 203,22			
<u>TOTAL FONCTIONNEMENT</u>	0,00	0,00		
<u>INVESTISSEMENT</u>				
2315 Immobilisations en cours	-27 203,22			
021-virement de la section fonctionnement			-27 203,22	
<u>TOTAL INVESTISSEMENT</u>	-27 203,22	0	-27 203,22	
<u>TOTAL GENERAL</u>	-27 203,22		-27 203,22	

BUDGET ASSAINISSEMENT-

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de Crédits	augmentation de crédits	Diminution de crédits	augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
6228 : autres dépenses diverses D 678 : Autres charges exceptionnelles	-1 900.00 €	1 900.00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	-1 900.00 €	1 900.00 €		
INVESTISSEMENT				
281351/040 amortissement immos 13913/040amortissement subvention	-55 587.00€	55 587.00€		
TOTAL INVESTISSEMENT	-55 587.00€	55 587.00€	0	0
TOTAL GENERAL		0.00		0.00

BUDGET PRINCIPAL-

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	augmentation de crédits	Diminution de crédits	augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
6281 : Concours divers (cotisations)	-1 129.78 €			
6574 : Subvention de fonctionnement		25 200.00 €		
739116 : reversement au F.N.G.I.R.		845 566.00 €		
7311 : fiscalité directe				1 502 822.00 €
7318 : autres impôts locaux (cp.relais)			-674 265.00 €	
74126 : Dot. Compensation Groupement			-43 052.00 €	
758 : remboursements assurance				5 598.00 €
74833 : compensation C.E.T.				74 110.00 €
7551 : versement du budget Prés-Berna				27 203.22 €
7411 : dotation forfaitaire			-22 780.00€	
TOTAL FONCTIONNEMENT	-1 129.78 €	870 766.00 €	-740 097.00 €	1 609 733.22 €
TOTAL GENERAL		869 636.22€		869 636.22€

M. Colmagne demande s'il est possible qu'une commission finance se réunisse en cours d'année de manière à ce que les élus aient une meilleure compréhension du budget de la communauté de communes. M. Sermier répond qu'une réunion est prévue avec les services fiscaux du Jura afin qu'ils nous expliquent de manière détaillée la réforme fiscale et ses conséquences budgétaires. Par ailleurs, une Commission intercommunale des Impôts Directes doit se réunir prochainement.

Remboursement sinistre locaux administratif

Considérant que suite au cambriolage des locaux administratifs à Chamblay en décembre dernier, Groupama a procédé au remboursement du préjudice.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'accepter le chèque de Groupama d'un montant de 2902.39 euros

Affaires culturelles : (Rapporteur M. Bigueur)

Signature d'une convention avec la Maison Départementale des Sports et remboursement de frais pour intervention extérieure

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

Autorise le Président à :

- Régler la cotisation de 16 € à la Maison Départementale des Sports de Besançon.
- Signer la convention avec l'association Profession Sport 25 afin de pouvoir indemniser Emmanuelle Minary à hauteur de 706,20 € pour ses 7 séances de 2 heures chacune et ses frais de déplacement.

Développement touristique : (Rapporteur M. Terrier)

Vélo-route Salins les Bains - Arc et Senans

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer une promesse de vente pour une surface de 3 020 m² sur la parcelle AL 382 et 7 m² sur la parcelle AL 383 sur la commune de Port Lesney, au profit du Conseil général du Jura au prix d'un euro.

M. Bigueur propose que les services du département viennent présenter le projet lors d'une commission ou d'un prochain conseil

Subvention à l'association des villages et Forêt de Chaux

Le conseil communautaire, au regard de la compétence « Mise en valeur du patrimoine bâti historique intercommunal « Baraques du 14 » et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De verser cette aide de 11 200 € sous forme d'une subvention à l'association des villages de la Forêt de Chaux.

Suite à une interrogation de M. Cuinet sur l'opportunité de verser une subvention pour des travaux, M. Sermier propose que la subvention soit versée après achat des matériaux par l'association.

M. Sermier rappelle que la Multivision sur la Forêt de Chaux se déroulera le 18 juin 2011 aux baraques du 14. Un courrier sera envoyé aux associations et club du 3^{ème} âge pour organiser des transports collectifs à l'occasion de cet événement.

Remboursement sinistre signalétique

Considérant que suite à un accident à l'entrée du village de Chissey sur Loue, le totem a été cassé et les lames abîmées et que le sinistre fera l'objet d'un remboursement en trois versements.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter deux chèques de Groupama d'un montant de 1 906.30 € et 539 €, et un chèque des assurances ACM d'un montant de 251.70 €.

Dossier développement touristique

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

- Valider le nouveau plan de financement ci-dessous,
- Solliciter les aides du FEADER et du Conseil général
- Autoriser le Président à signer les actes nécessaires au lancement de l'opération.

Sentiers de randonnée	Coût	CG 39	Région	Feader	Autofinancement
Signalétique directionnelle	24 833	10 880		6 208	7 745
Signalétique d'accueil	43 744	20 720		10 936	12 088
Praticabilité des sentiers	44 425	6 663		11 106	26 656
Balisage et entretien	6 080	4 160		608	1 312
Etude aménagement paysager entrée piste cyclable dans le Val d'Amour	8 000	1 200		2 000	4 800
Restauration aménagement des sites					
Port au bois à Montbarrey	35 747	5 362	10 274	-	20 111
Port au bois de Chamblay	4 000	600	1 200	-	2 200
Tables de lecture	11 592	1 738		2 898	6 956
Panneaux d'information	8 600	1 290		2 150	5 160
Abri à la vigne conservatoire	5 622	843		1 405	3 374
Parking Abri verger conservatoire	7 497	1 124		1 530	4 843
Communication					
Politique de communication	3 840	-		960	2 880
Sentiers à thème	7 600	1 140		1 900	4 560
Outils de communication	31 240	4 378		7 810	19 052
Visites virtuelles en ligne et utilisation des TIC	40 024	6 003		10 006	24 015
Signalétique touristique	25 535	3 830		6 383	15 322
Produits touristiques					
Produits touristiques	3 040	456		760	1 824
Animation					
Programme d'animations et visites commentées	9 120	1 368		2 280	5 472
Film	5 000	750		1 250	3 000
Gestion du programme					
Suivi du programme et évaluation	3 072	-		460	2 612
TOTAUX	328 611	72 505	11 474	70 650	173 982

Assainissement : (Rapporteur M. Espaze)

Assainissement non collectif : convention SATAA

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'adhérer au SATAA pour 2011, moyennant une cotisation de 0.2 € par habitant (population DGF)
- D'autoriser le président à signer la convention correspondante avec le conseil général du Jura.

Assainissement non collectif : Avenant au règlement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'apporter une modification au Règlement du service public d'assainissement non collectif, afin de prévoir un délai d'un mois pour la réalisation des diagnostics de vente à compter de leur demande écrite.

Assainissement collectif : fin du contrat d'affermage de Chamblay

Le contrat d'affermage avec la Lyonnaise des eaux arrivant à échéance en mars 2012, le conseil communautaire est invité à se prononcer sur le mode de gestion du service après cette date. M. Espaze indique que le conseil d'exploitation s'est prononcé en faveur d'une reprise du service en régie. Cela doit passer par le recrutement d'un électrotechnicien compétent. M. Rougeaux estime que les services en régie doit avoir les mêmes compétences techniques que le personnel Lyonnaise des eaux. Un système mixte pourrait s'envisager (exploitation en régie avec prestations de services en prestation de services).

M. Kress plaide en faveur de ce système mixte avec de surcroît la mise en place d'un système de télégestion.

M. Koerhen souhaite avoir des chiffres sur le coût du service avant de se prononcer.

M. Bigueur rappelle que lors de la prise de compétence en 2009 ; il y a eu unanimité pour que la CCVA développe un service en régie qui ne coûte pas plus cher.

M. Rougeaux évoque également le problème de la compétence collective.

M. Espaze souligne que la collecte fait appel à des compétences techniques plus importantes.

M. Sermier souligne que ce débat dépasse largement la compétence assainissement et que dans le cadre de la réforme territoriale, les conseillers communautaires et communaux doivent engager une réflexion sur les compétences et les perspectives financières de la CCVA. Il estime nécessaire de faire appel à un cabinet extérieur indépendant et compétent en la matière afin d'alimenter la discussion.

M. Bigueur rappelle qu'il demande cet audit financier depuis plusieurs années ;

M ; Sermier propose que le Conseil communautaire donne délégation au bureau pour le choix du cabinet d'étude.

Le Conseil communautaire, décide à la majorité (une abstention) : de continuer de gérer le service assainissement en régie directe,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de lancer une étude sur les compétences et la structuration financière de la CCVA et délègue au bureau le choix du prestataire.

Enfance jeunesse et vie associative (Rapporteur : Mme Guyot)

Investissement pour les accueils de loisirs : demande de financement dans le cadre des EDAT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Valide le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Matériel de restauration	15 238,14 €	CAF du jura	580,00 €
Mobilier	10 046,10 €	CG 39 (EDAT)	3 792,63 €
		Autofinancement	20 911,61 €
TOTAL	25 284,24 €	TOTAL	25 284,24 €

- Sollicite l'aide du Conseil Général du Jura (EDAT)
- Autorise le Président à signer les actes nécessaires

Secteur jeune de l'ADAVAL : Solde de la subvention 2010

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité (moins une abstention),

- Solde la subvention 2010 à l'ADAVAL à hauteur de 5 325,28 €

Pôle enfance de la Loye : constitution d'un groupement de commande

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De créer un groupement de commande avec la commune de La Loye et d'y adhérer.
- De valider le principe que la CCVA assure la coordination du groupement et sera à ce titre responsable de la consultation des entreprises ; chaque collectivité notifiant sa part des marchés et les exécutant.
- De valider une répartition proportionnelle au montant des travaux des frais de consultation
- De désigner M Brusseaux, représentant titulaire de la CCVA et M. Cuinet son suppléant au sein de la CAO du groupement
- D'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement.

Pôle enfance de la Loye : Bail emphytéotique

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer le bail emphytéotique avec la commune de la Loye.

Questions diverses

. Commémoration de la libération du Val d'Amour : Le DVD sera envoyé à l'occasion de la célébration du 8 mai 1945. La cérémonie du 4 septembre sera décalée à 10h30 et concernera l'ensemble des communes du Val d'Amour selon le souhait du comité de commémoration. L'ensemble des stèles seront désormais entretenues par la CCVA (Montbarrey, Vaudrey, Mouchard)

. Prévention routière : une action en direction des écoles du Val d'Amour sera mise en œuvre sous l'égide du délégué à la sécurité routière de Mouchard M. Daniel Ferniot.

. Les rencontres théâtrales du Val d'Amour sont organisées à Mont-sous-Vaudrey les 27 et 28 mai 2011. M. Bigueur souhaite que la participation financière de la CCVA soit mentionnée sur les documents de communication et dans les articles de journaux.

. M. Kress informe que les randonnées du Val d'Amour se dérouleront à Souvans le 29 mai 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est close à 23H00

Le Président,
Jean-Marie Sermier